



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 114720

Texte de la question

M. Jacques Gasparrin interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les conditions de libération des otages français. Récemment nous avons eu le plaisir d'apprendre la libération de deux journalistes français en captivité depuis 550 jours. Huit Français sont toujours retenus en otage à travers le monde. Il voudrait savoir : si le ministère envisage de détailler précisément les diligences mises en oeuvre par les autorités françaises afin de retrouver les otages et afin de négocier avec les ravisseurs ; s'il existe des statistiques établies sur plusieurs années sur le coût que représentent ces diverses diligences ; si l'État français a participé financièrement au paiement des rançons, lorsqu'il y a eu rançon et, dans l'affirmative, à quelle hauteur.

Texte de la réponse

La libération d'Hervé Ghesquière et de Stéphane Taponier est intervenue le 29 juin 2011 après une détention de 547 jours en Afghanistan. Désormais, 8 Français restent encore retenus en otage à travers le monde, auxquels il convient d'ajouter le soldat franco-israélien Gilad Shalit. Durant ces périodes de détention, l'ensemble des services compétents du ministère des affaires étrangères et européennes et du ministère de la défense oeuvrent, en collaboration avec les autorités locales, à la libération de nos compatriotes. Dans un souci d'efficacité et dans l'intérêt même des 9 otages français encore détenus, il convient de rester discret sur le détail des actions entreprises par la France et qui pourraient amener à une future libération.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gasparrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114720

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7748

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 8987